



**DECISION N°22-2026 –
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ASSISTANT DE CONSERVATION
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LES AMIS DU MUSEE DU TISSAGE ET DE LA
SOIERIE »**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Fonction Publique, et notamment ses articles L.512-6 et suivants,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu le projet de convention de mise à disposition individuelle ci-annexé,

Considérant la nécessité de professionnaliser la gestion du musée et d'élargir le rayonnement de ce dernier,

Considérant l'accord écrit de l'agent intéressé en date du 18 décembre 2025 relatif à la mise à disposition auprès de l'Association « Les amis du musée du Tissage et de la soierie »,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer la convention de mise à disposition entre la CC Forez-est et l'association « Les amis du musée du Tissage et de la soierie » déterminant les conditions d'intervention, ainsi que les modalités de remboursement quant à la mise à disposition d'un agent titulaire à temps complet pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028.

ARTICLE 2

Dire que les crédits sont prévus au budget.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260202-222026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2026

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 02/02/2026

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes
de Farcy-ès
6 Place Paul Laroche - 3
42140 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260202-222026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2026